DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la 2° fois?

L'honorable M. Aseltine: Je propose que le bill soit lu pour la 2° fois maintenant.

Honorables sénateurs, il s'agit ici d'un projet de loi ayant pour objet d'accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public au titre de l'année financière terminée le 31 mars 1959. Lorsqu'il sera adopté il deviendra la loi des subsides n° 5 (1958).

On se souviendra qu'au cours de la présente session d'autres projets de loi semblables ont été adoptés.

Le deuxième avait pour objet de prévoir des subsides provisoires pour les deux premiers mois de 1958-1959, au montant de \$626,292,380.09. C'était un sixième du budget principal des dépenses, les trois-quarts de trois postes, la moitié de cinq, le quart de quatre, le sixième de neuf et le douzième de vingt et un postes, ce qui donne, au total le chiffre que je viens d'indiquer.

La loi des subsides n° 3, qui visait les subsides provisoires des mois de juin et juillet, intéressait la somme de \$624,592,837.43. Elle intéressait le sixième du budget principal des dépenses, les sept douzièmes de deux postes, le sixième de quatre, le douzième de quatorze postes, outre le sixième des crédits supplémentaires et les trois quarts de quatre postes plus le tiers d'un autre, ce qui donne, au total, le chiffre que je viens d'indiquer.

La loi des subsides n° 4 intéressait les subsides provisoires pour les mois d'août et septembre, au montant de \$615,999,671.59. Il s'agit là du sixième du budget principal des dépenses, des cinq douzièmes de trois postes, du quart de quatre, du douzième de quinze postes, du sixième des crédits supplémentaires et d'un autre sixième de deux postes.

Au total, les trois lois en question intéressent la somme de \$1,866,884,889.11.

Honorables sénateurs, le présent bill a pour objet de voter le solde du budget principal des dépenses pour 1958 et 1959, moins une diminution de \$500,000 au poste nº 65, qui intéresse les dépenses encourues au titre des immigrants. On a constaté que les frais à cet égard ayant été moins considérables qu'on ne l'avait prévu, il était possible de diminuer la dépense d'un demi-million. Cela revient à dire que le montant figurant au budget principal atteint actuellement \$1,782,525,-743.23. Le bill prévoit aussi le vote du solde des crédits supplémentaires déposés le 2 juin 1958 au montant de \$52,957,874.66. Lorsque le projet de loi aura été adopté, le montant total des nouveaux crédits supplémentaires déposés au Sénat le 30 août 1958 et dont les

honorables sénateurs ont obtenu communication depuis un certain temps déjà, sera de \$63,121,027, ce qui porte le total au titre de cette loi de finances-ci—la cinquième—à \$1,898,604,644.89. Voilà, en substance, ce que comprend l'article 2 du projet de loi.

Ce bill, honorables sénateurs, est rédigé dans une forme semblable à celle de celui que nous avons examiné en ce qui concerne les dépenses de 1957-1958, et qui a été adopté au début de la semaine, le 1° septembre. C'est dans cette forme qu'il a été approuvé et recommandé par les honorables sénateurs au moment où nous avons été saisis de la loi de finances n° 2.

L'honorable M. Wall: L'honorable leader me permettra-t-il de lui poser une question? Il a été question des lois n° 2, 3, 4 et 5. Qu'en est-il de la première?

L'honorable M. Aseltine: Je ne me souviens pas que nous ayons jamais adopté une loi des subsides n° 1.

L'honorable M. Macdonald: Comment se fait-il qu'il y ait une loi des subsides n° 2 s'il n'y a pas de n° 1?

L'honorable M. Aseltine: Je ne pourrais l'expliquer maintenant.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Le bill numéro 1 aurait-il été adopté au cours de la session antérieure?

L'honorable M. Brunt: Je le crois, en janvier dernier.

L'honorable M. Macdonald: Au cours d'une autre législature.

L'honorable M. Aseltine: Tous ces bills portent sur l'année 1958. J'aurai probablement le renseignement dans un instant.

L'honorable M. Macdonald: Dois-je conclure, si l'on me permet cette intervention, que toutes les affectations consistent dans les montants prévus aux bills 2, 3 et 4, avec, en plus, le montant prévu au présent bill?

L'honorable M. Aseltine: Plus les crédits statutaires. Voici un sommaire que je puis transmettre aux honorables sénateurs.

Budget principal des dépenses, crédits imprimés, \$5,960,197,032.

L'honorable M. Crerar: Combien? L'honorable sénateur dit-il que le budget principal des dépenses se chiffre par \$5,960,000,000?

L'honorable M. Aseltine: C'est le chiffre que j'ai sous les yeux.

L'honorable M. Brunt: C'est le total des crédits et des paiements statutaires.

L'honorable M. Aseltine: Le total comprend un montant de \$2,343,052,587 en dépenses statutaires, ce qui laisse à voter un solde de \$3,617,144,445?